

DIRECTION GENERALENicolas OCCIS
Directeur Général

Monsieur le Maire Mairie de La Bouille 1 rue de la République 76 530 LA BOUILLE

A l'attention de M. Joël TEMPERTON

N/REFERENCE : ENV/AA /453 (à rappeler dans la réponse)

V/REFERENCE

V/LETTRE DU

AFFAIRE SUIVIE PAR

SANDRINE SAMSON – Tel. 02.35.52.96.22 ANNABELLE ALQUIER – Tel. 02.35.52.54.32

OBJET:

Grand Port Maritime de Rouen Chambre de dépôt de Moulineaux – La Bouille. Réponse au courrier du 04/02/15.

Monsieur le Maire,

Par courrier du 4 février 2015 co-signé par M. Fabrice DRAIN, Président de l'Association de Défense des Berges de Seine, vous sollicitez le GPMR sur la confirmation des engagements évoqués lors de la réunion en mairie de Moulineaux du 10/12/2014 sur le projet d'ICPE de station de transit (actuelle chambre de dépôt).

En réponse, le GPMR vous a récemment fait parvenir un courrier daté du 12/02/2015 de mémoire en réponse au document remis au GPMR par l'Association de Défense des Berges de Seine en séance du 10/12/2014. Ce mémoire en réponse atteste des engagements du Port de Rouen concernant les points liés à l'aménagement paysager du site, au chemin d'accès en réfection et à l'étude acoustique du fonctionnement du site à mener en concertation avec les Associations et les mairies concernées (La Bouille, Moulineaux, Sahurs).

Dans votre courrier du 4 février, plusieurs points mentionnés appellent cependant une réponse adaptée de notre part afin de préciser les engagements et les actions effectivement réalisables par le GPMR :

- Point concernant les refoulements de week-end : vous mentionnez un engagement de ne plus les pratiquer. Notre engagement est de les limiter.
- Modalités de recours par le GPMR à l'installation de transit de Moulineaux.

Lors de la réunion du 10/12/14 le Port de Rouen s'est engagé à <u>limiter autant que possible</u> les refoulements de nuit et de week-end, sans les interdire pour autant, le GPMR étant autorisé par l'arrêté préfectoral du 07/01/2009 au titre de la loi sur l'eau à refouler sur 24 h sur le site.

Le GPMR a ainsi travaillé sur la programmation du chantier de dragage lié au projet d'amélioration des accès nautiques du port en privilégiant un usage du site de Moulineaux de jour et en semaine pour le refoulement des sédiments, et va engager une réflexion similaire sur les dragages d'entretien. Pour autant, un recours de nuit et/ou de week-end au site de Moulineaux reste envisageable en cas d'aléas techniques (avaries) ou de contraintes opérationnelles fortes (absence d'autres débouchés possible, optimisation de la durée du chantier de dragage).

Ce sont ces contraintes opérationnelles qui ont amené en janvier 2015 à refouler à Moulineaux en continu. En mars et avril 2015, nous allons en revanche essayer de combiner deux sites de transit pour le refoulement pour ne pas intervenir de nuit à Moulineaux. Nous prévoyons toutefois un chantier en septembre ou octobre 2015 dans le cadre de notre chantier d'approfondissement qui pourrait solliciter la station de transit de Moulineaux en continu sur environ deux semaines.

- Point concernant l'enfouissement des conduites de refoulement :

Il n'y a pas en l'état d'arrêté préfectoral indiquant que les conduites de refoulement doivent être enfouies ou recouvertes. Cette action résulte d'une démarche volontaire proposée par le GPMR afin de mettre en œuvre toutes les mesures techniques possibles de réduction des nuisances sonores. Je vous informe que le recouvrement des tuyaux de refoulement est aujourd'hui réalisé sur le site.

- Point concernant la réfection de la piste :

Le GPMR a pris l'engagement de mettre en œuvre dès 2015 des travaux de réfection de la piste d'accès à l'installation de transit en stabilisé. Cette opération est bien en cours mais sa réalisation requiert des délais de procédure, notamment pour la consultation des entreprises. Les travaux devraient être réalisés au plus tard pour juin.

Dans cette attente, le GPMR assure un entretien régulier de la piste afin d'éviter les ornières qui se créent inévitablement au passage des poids lourds.

- Point concernant le suivi acoustique :

Le Port de Rouen s'est engagé à réaliser en 2015, en phase de fonctionnement du site, les suivis adaptés en termes d'acoustique. Cette démarche est également en cours et le cahier des charges de l'étude vous sera présenté pour avis lors de la réunion de concertation. Il s'ensuivra une consultation des entreprises pour retenir la société adéquate.

Par ailleurs, le GPMR s'est rapproché du propriétaire de la drague Jean Ango (GIE dragages-Ports) afin d'identifier des pistes de réduction de l'émissivité du niveau sonore émis par ce navire.

Les mesures d'évitement et de réduction de bruit liées au refoulement et à la valorisation des matériaux sont donc étudiées et sont mises en place en tenant compte des contraintes d'exploitation du site et des procédures à respecter par notre établissement.

- Point concernant l'aménagement paysager :

Le Port de Rouen doit lancer des travaux d'aménagements paysagers après mise en place de la concertation, les plantations attendues seront réalisées courant 2015 tel qu'énoncé dans le courrier du 12/02/2015.

- Point concernant la proposition de concertation :

Le GPMR s'est engagé à mettre en place une concertation avec les Associations de Défense des Berges de Seine et de sauvegarde de la Boucle de Roumare, ainsi qu'avec les communes riveraines du projet (Moulineaux, La Bouille, Sahurs). Vous serez sollicité sous peu afin de participer à cette concertation, avec une volonté de mise en place rapide liée à l'autorisation préfectorale du projet ICPE à venir.

A titre d'information, le présent document est également envoyé à l'Association de Défense des Berges de Seine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Copie : Association pour la défense des berges de la Seine de Sahurs, La Bouille Moulineaux et Caumont A l'attention de M. Fabrice DRAIN M. le Président de l'Association 132 allée des Sources 76 530 MOULINEAUX

